

<http://www.snetap-fsu.fr/CAP-des-CPE-mouvement-2eme-tour.html>



# CAP des CPE - mouvement « 2ème tour »

- Métiers - CPE AE-SH - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des CPE -

Date de mise en ligne : mardi 9 avril 2013

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Ce mardi 9 avril 2013, s'est tenue la [CAP](#) des [CPE](#), qui avait essentiellement à l'ordre du jour la fin du mouvement pour la rentrée prochaine**

La [CAP](#) a notamment examiné les demandes d'affectations des collègues stagiaires qui n'avaient pu obtenir de poste lors de la CAP du 14 Mars.

Les collègues concernés ont été directement informés des résultats.

Par ailleurs,

- les élus paritaires SNETAP-[FSU](#) ont obtenu l'affectation, pour la rentrée prochaine, d'un [ACEN](#) 100 % en remplacement d'un collègue titulaire sur poste gagé en [CFA](#) ayant obtenu un congé mobilité.

À cette occasion, nous avons rappelé à l'administration que les contractuels amenés à remplacer les titulaires pour quelques congés que ce soit devaient être embauchés sur la base du niveau d'études requis pour passer le concours ; à savoir un master. De ce fait, le SNETAP dénonce l'embauche de contractuels faisant fonction de [CPE](#) ayant le bac pour seul bagage.

- La liste des promotions à la Hors-Classe établie lors de la CAP du 14 Mars, a été revue pour une collègue pénalisée par une erreur du ministère (erreur de saisie du dossier EPICEA). Cette collègue a été réintégrée dans le tableau des promus au 1er septembre. La collègue initialement promue, le sera au 1er janvier 2014.
- Plusieurs situations particulières ont été également abordées lors de cette deuxième CAP.

Les [élus paritaires](#)